

AIDE A L'ACHAT D'UN KIT MULCHING

Epernay Agglo Champagne a adopté le 14/11/2019 son Schéma Directeur Cap « Zéro Déchet » 2030 avec comme objectif de réduire de 25% l'ensemble des déchets produits d'ici 2030 ; les « déchets verts » dits végétaux, représentant 2 200 tonnes/an ont été ciblés comme flux prioritaire à éviter ; la pratique du mulching a été identifiée, en autres solutions, comme un enjeu de proximité pour réduire à la source ces gisements.

Afin d'encourager les habitants dans la mise en place de cette action, Epernay Agglo Champagne propose à la population une aide à l'achat d'un kit d'adaptation mulching permettant de modifier sa tondeuse. Ainsi l'usager cessera de ramasser son gazon, qui sera haché finement et laissé sur place.

Cette initiative, basée sur une participation volontaire, se traduit par des engagements réciproques entre la collectivité et les acheteurs.

Textes de référence :

Délibération N°2021-04-1668 du 1^{er} avril 2021 sur les modalités de l'aide à l'achat d'un kit mulching.

INTERET DU MULCHING

Le mulching c'est tondre sans ramasser l'herbe à condition d'être équipé d'une tondeuse mulching (ou robot tondeuse) ou d'adapter sa tondeuse avec un kit mulching. ; par ce biais l'herbe coupée est finement hachée. Les bases d'un bon mulching : ramasser le 1^{er} tonte de l'année, tondre un tiers de la hauteur de l'herbe, tondre quand l'herbe est sèche, s'assurer que le carter est propre, adapter sa vitesse de tonte. **Les avantages : pas de ramassage de l'herbe, pas de chargement et de transport du gazon en déchèterie, une fertilisation naturelle de la pelouse (les tontes ne sont plus des « déchets »), un maintien de l'humidité au sol (l'herbe coupée contient 95% d'eau).** Un terrain de 300m2, c'est chaque année 900 kg d'herbes coupées.

CONDITIONS DE L'OFFRE PROPOSEE PAR EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE

L'aide est **accordée exclusivement aux particuliers** résidant sur le territoire de l'agglomération. La subvention sera accordée dans la limite d'une demande par foyer à hauteur de :

- De 50% du prix d'achat TTC d'un kit pour tondeuse avec un plafond à 50 €.
- De 50% du prix d'achat TTC d'un kit pour tracteur tondeuse avec un plafond à 100 €.

L'achat opéré devra porter sur du matériel neuf acquis auprès de vendeurs professionnels.

L'achat de plusieurs exemplaires ne peut donner lieu à l'octroi de plusieurs aides. Un délai de 5 ans minimum est nécessaire entre le versement de 2 aides destinées à soutenir l'acquisition d'un type d'équipement similaire.

L'attribution des aides sera faite dans la limite du budget disponible pour soutenir les actions de jardinage au naturel, les dossiers étant traités par ordre d'arrivée.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Dossier de demande de subvention / charte d'engagement complété, daté et signé
- Une photocopie de la facture acquittée de l'achat du kit mulching au nom du demandeur, postérieure au 1^{er} avril 2021 et antérieure au 31 décembre 2021 avec le descriptif de l'équipement.

A noter la mention « mulching » doit obligatoirement apparaître sur la facture d'achat du kit ; à défaut, la notice de l'équipement faisant apparaître cette notion doit être jointe au dossier.

- Une photocopie de la pièce d'identité du demandeur
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance loyer ou facture énergie ou facture eau ou internet ou téléphone, au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture d'achat du kit mulching)
- Un RIB du demandeur pour virement de la subvention sur le compte bancaire

Formulaire de demande d'aide à l'achat d'un kit mulching - 2021 / Charte d'engagement

Pour que la demande d'aide puisse être prise en compte, ce document doit obligatoirement être rempli au niveau des champs obligatoires (*), daté, signé et retourné avec l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Je soussigné – e (nom, prénom) *

.....

Demeurant au (adresse) *

.....

Code postal : **Commune :**

Téléphone (*) :

Ou

Téléphone portable (*) :

E-Mail :

Souhaite bénéficier d'une aide de 50% du prix d'achat TTC d'un kit pour tondeuse, plafonnée à 50 €

Ou

Souhaite bénéficier d'une aide de 50% du prix d'achat TTC d'un kit pour tracteur tondeuse, plafonnée à 100 €

Atteste remplir l'ensemble des critères ci-dessous pour bénéficier de l'aide financière et m'engage sur une bonne utilisation à savoir :

- Résider sur le territoire d'Epernay Agglo Champagne
- Bénéficiaire de l'aide en tant que particulier et non dans le cadre d'une activité professionnelle ou associative
- M'engager à ne pas apporter de déchets de tonte en déchèterie
- Utiliser le matériel subventionné pour réduire la production de déchets verts et favoriser le réemploi de cette matière à la parcelle
- M'engager à faire un usage personnel de l'équipement acheté et éligible à la présente aide ; le matériel acheté ne saurait servir à commercialiser une prestation d'entretien d'espaces verts
- Répondre aux questionnaires et enquêtes qui pourront être organisés dans le cadre du suivi de l'opération, éventuellement à participer aux reportages qui pourront être menés.

Après décision d'attribution, l'aide sera versée par virement administratif sur le compte du bénéficiaire dont les coordonnées bancaires auront été communiquées par l'usager.

En aucun cas, Epernay Agglo Champagne ne pourra être tenue responsable d'éventuels préjudices directs ou indirects liés à l'utilisation faite de l'outil. Les recours contre les décisions prises en application du présent règlement sont formés par l'intéressé dans un délai de deux mois à compter de leurs notifications.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à établir un fichier des bénéficiaires de l'aide à l'achat du kit mulching. Le destinataire exclusif des données est la communauté d'agglomération EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE. Conformément à la loi « informatique et libertés » vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la communauté d'agglomération (adresse ci-dessous). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Je soussignée (e)certifie sur l'honneur, exactes les informations fournies dans le présent dossier ainsi que la sincérité des pièces-jointes.

Fait à :

Date :/...../.....

Signature :

Envoyer **votre demande complète** accompagnée des pièces justificatives à Epernay Agglo Champagne :

- Par voie postale – place du 13ème RG – BP 80 526 - 51331 Epernay Cedex
- Par mail à : infodechets@epernay-agglo.fr
- Pour tout renseignement 03 26 56 47 15 – www.epernay-agglo.fr

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas traité

Cadre réservé à la collectivité

Numéro de demande : 2021 –Date de dépôt du dossier :

Accord Refus

MOTIF DU REFUS

.....
.....

Date de décision :

Date de versement :

N° Mandat :